



Article 29 de la loi énergie climat

Rapport 2023 au titre de l'année 2022

Ageas Retraite



12 juin 2023

Ageas Retraite

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Société Anonyme au capital de 105 633 000 euros entièrement versé.

Société d'assurance sur la vie. SIREN : 908 314 677. R.C.S. Nanterre : 908 314 677.

Siège social : 7 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie

Code LEI : 969500RC5SQJKGF7LK84



Sommaire

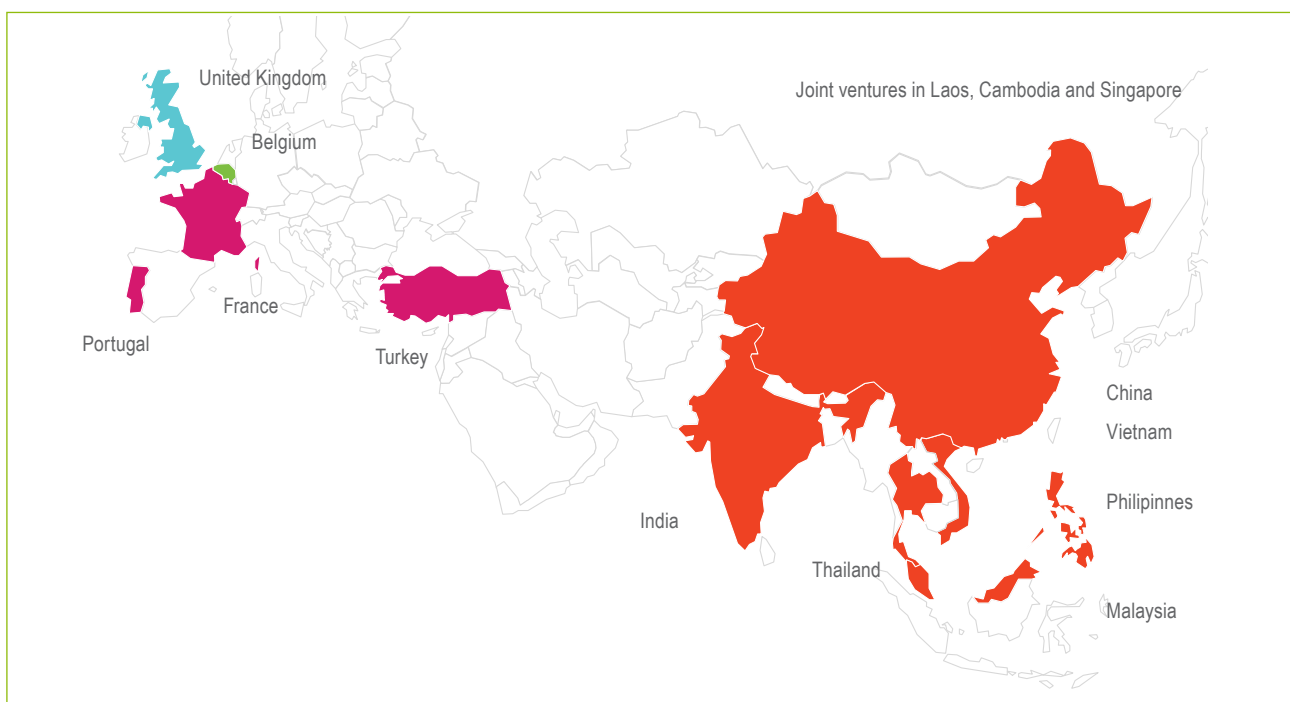
Ageas Retraite : présentation	3
1 - Démarche générale d'Ageas Retraite	7
2 - Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité . .	12
3 - informations relatives a la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.	15
4 - Informations sur la stratégie d'engagement des émetteurs ou vis-a-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre . . .	17
5 - Informations relatives a la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	24
6 - Informations relatives sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de paris	29
7- Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs longs terme lies a la biodiversité	30
8 - Information sur les démarches prises en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.	30
9 - Démarche d'amélioration et mesures correctives	34
10 - Liste des produits financiers catalogues article 8 et article 9 du règlement sfdr, règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019	35

AGEAS RETRAITE : PRÉSENTATION

Le groupe Ageas

Ageas est un groupe d'assurance international coté en bourse, riche de près de deux siècles d'expérience et de savoir-faire. Nous proposons à nos clients particuliers et professionnels des produits d'assurance Vie et NonVie et nous exerçons également des activités de réassurance. Nos clients sont au cœur de notre activité. Par notre engagement à prévenir, préparer, protéger et assister, nous aidons nos clients à anticiper, gérer et couvrir leurs risques grâce à une large gamme de produits et services conçus pour répondre à leurs besoins actuels et futurs.

Nous sommes l'une des plus grandes compagnies d'assurance d'Europe, et nous sommes également bien représentés en Asie. Au total, Ageas est présente dans 14 pays (en Belgique, au Royaume-Uni, en France, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam, au Laos, au Cambodge, à Singapour et aux Philippines) via une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs de renom. Ageas figure parmi les leaders du marché dans les pays où elle est active.



Chaque jour, 44.000 employés formés et motivés sont au service de près de 47 millions de clients. Notre Groupe s'appuie sur un ensemble de valeurs clés (CARE, DARE, DELIVER, SHARE), symboles de notre identité et de notre façon de travailler. En tant que « Supporter de votre vie », nous cherchons à créer de la valeur sociale et économique pour nos clients, employés, partenaires, investisseurs et pour la société au sens large.

En 2022, Ageas a réalisé un encaissement annuel de près d'EUR16 milliards . Ageas est cotée sur Euronext Brussels et fait partie de l'indice Bel20.

Au titre des faits marquants de l'année 2022 nous pouvons citer les deux points ci-dessous :

28/01

Ageas récompensée pour les « Best Sustainable Insurance Solutions » en Europe

Ce prix reconnaît l'engagement fort d'Ageas en faveur de la durabilité.

Le prix, décerné par CFI.co, reconnaît l'impact cumulé de différentes initiatives reflétant l'engagement du Groupe à mettre la durabilité au cœur de ses prises de décisions en mettant l'accent en particulier sur l'innovation dans les produits, l'investissement responsable, la réduction des émissions et l'augmentation de la valeur économique et sociétale pour les clients.



01/12 Ageas accélère sa transition vers des émissions de carbone nettes nulles dans ses investissements

Ageas adhère à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), ajoutant un objectif partiel à 2030 aux engagements à long terme pris à l'horizon 2050 pour son portefeuille d'investissement.

En tant que premier propriétaire belge d'actifs à rejoindre l'Alliance, Ageas s'est fermement engagé à réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissement détenus par ses entités européennes consolidées de 50 % d'ici 2030.

Ageas France

Expert dans la création et la gestion de contrats d'assurance vie depuis 1903, Ageas France, filiale française du groupe international d'assurance Ageas, est spécialisée dans la création et la gestion de contrats d'assurance vie.

La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services.

Ageas France propose une gamme étendue de produits d'épargne et de capitalisation régulièrement récompensés par la presse spécialisée.

Ageas France est la société mère d'Ageas Retraite.

Ageas Retraite

Filiale à 100% d'Ageas France, Ageas Retraite est une entité dédiée à l'épargne retraite, un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) qui a été agréé par une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en date du 26 novembre 2022 prenant effet au 25 novembre 2022. Les contrats de retraite d'Ageas France ont été transférés à Ageas Retraite suite à l'approbation par l'ACPR du transfert de portefeuille.

La prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance), s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de nos investissements et elle répond à un double enjeu : agir au mieux des intérêts de notre société et de nos clients.

En tant que société d'assurances, ce sujet revêt une importance particulière pour le groupe Ageas qui a décidé de mettre la durabilité au cœur de son plan d'action Impact 24 et il est pris en compte au quotidien dans notre activité, dans nos choix de faire ou de ne pas faire.

Les nouveaux objectifs non financiers et de durabilité renforcent notre engagement à créer à la fois de la valeur économique et sociétale. Le but est toujours d'avoir un impact, de faire les choses de la bonne façon, et c'est aussi pour cela que la durabilité est au cœur même de tout ce que fait Ageas. Ageas a conscience de son devoir de s'impliquer et d'assumer ses responsabilités envers les générations futures.



Le plan d'action pour une société plus durable s'articule autour de 4 piliers : Ceux-ci traduisent les priorités fixées par Ageas dans quatre « domaines d'impact » : Nos collègues, Produits, Investissements et Planète.

Nos ambitions sont les suivantes :

- Nous favoriserons la diversité du personnel afin de garantir un traitement juste et égal de nos collaborateurs, tout en encourageant une culture d'apprentissage continu et en prenant soin de leur santé et leur bien-être.
- Nous proposerons des produits et services transparents qui créent une valeur économique et sociétale et qui encouragent nos clients à effectuer la transition vers un monde plus durable et inclusif.
- Nous renforcerons notre approche responsable et à long terme de nos investissements en contribuant à des solutions concernant les villes durables, les économies locales et le changement climatique.
- Dans l'ensemble du Groupe, nous réduirons notre impact environnemental en nous fixant pour but d'atteindre la « neutralité GES » dans nos propres opérations.

L'information délivrée à nos collaborateurs, nos distributeurs et nos clients est un élément clé et à cet effet, une communication a été faite sur le site internet d'Ageas France, société mère d'Ageas Retraite, dans la rubrique « Engagements de durabilité » accessible à la page <https://www.ageas.fr/engagements-durabilite/>, mais aussi via les relevés de situation annuelle pour faire part de cette démarche à l'ensemble des clients. En outre, les nouveaux clients d'Ageas Retraite disposent dans le document précontractuel du contrat PER Zen d'une annexe consacrée à la durabilité qui leur permet de prendre connaissance de la démarche d'Ageas Retraite.



Bertrand Hau, Directeur général d'Ageas Retraite indique :
« Ageas est un dérivé du latin « agere » qui signifie agir. Plus que jamais nous souhaitons agir au quotidien pour la durabilité. Ce premier rapport témoigne de la volonté d'Ageas Retraite, société créée à la fin de l'année 2022, de se mobiliser au quotidien en faveur de la durabilité. ».

Ce rapport a été validé le 09/06/2023 par le comité ESG et présenté au Conseil d'administration d'Ageas Retraite du 12 juin 2023.



1 - DÉMARCHE GÉNÉRALE D'AGEAS RETRAITE

1.1 - Politique générale de la société

Au préalable, Ageas Retraite a été agréée comme un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire par une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en date du 26 novembre 2022. Le présent rapport couvre donc la période entre le 26 novembre et le 31 décembre 2022.

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance par Ageas Retraite s'inscrit dans une démarche globale, visant à mettre la durabilité au cœur de toutes les actions entreprises. Cette démarche de fond entraîne avec elle toutes les directions opérationnelles et tous les collaborateurs d'Ageas Retraite.

Au-delà du respect de ses obligations réglementaires, Ageas Retraite a pour ambition d'être au service de la durabilité.

Le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dénommé « Disclosure ou Sustainable Finance Disclosure / SFDR ») établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers (sociétés de gestion de portefeuille, institution de retraite professionnel, entreprises d'assurance) et les conseillers financiers (établissements de crédit et entreprises d'investissement qui fournissent des conseils en investissement, intermédiaires d'assurance qui fournissent des conseils en assurance relatifs à des produits d'investissement fondé sur l'assurance) relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité pour les produits financiers.

Ces obligations de transparence s'imposent donc à Ageas Retraite en sa qualité de FRPS qui conçoit des contrats d'assurance retraite et propose des produits d'investissement fondés sur l'assurance distribués par des intermédiaires en assurance.

L'objet de cette information est de présenter de quelle manière sont intégrés les risques en matière de durabilité dans le processus de décision en matière d'investissements financiers au sein d'Ageas Retraite. Il faut entendre par « risque en matière de durabilité : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. »




Dans ce monde en constante et rapide évolution, il existe une pression et une urgence croissantes au sein de la société à répondre et à trouver des solutions face aux défis sociétaux (urgence climatique notamment) auxquels le monde est confronté. Par conséquent, la finance durable devient une priorité stratégique pour Ageas Retraite en tant que gestionnaire des risques liés à son activité et en tant qu'investisseur.

Ageas Retraite filiale d'Ageas France, partage avec elle l'engagement au quotidien dans une démarche de durabilité, notre société tient à avoir un impact le plus réduit possible sur l'environnement, dans le respect du principe de la double matérialité. A cet effet les sociétés du groupe Ageas France ont été auditées depuis plusieurs années par la société indépendante CO2 Logic afin de mesurer son empreinte carbone et de prendre toutes les mesures pour la réduire.

Cet audit évalue notre impact direct en mesurant notamment la consommation d'énergie des bâtiments, la mobilité des collaborateurs (télétravail, véhicules de société et déplacement professionnels) et l'impact dans l'exercice de l'activité courante (consommation de fournitures et équipements informatiques, recyclage des déchets, etc).

Selon ce rapport, les activités du groupe Ageas en France ont émis un total de 403 tCO₂e au cours de l'exercice 2022, cela correspond à 1.8 tCO₂e/ETP. Si les conclusions de ce rapport montrent un impact maîtrisé de la part d'Ageas en France, nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration permanente et à ce titre courant 2023 la société a déménagé son siège social dans un bâtiment labellisé respectant les dernières normes environnementales et des nous avons mis en place des actions spécifiques afin de réduire notre consommation courante d'énergie avec une très forte implication de la direction des systèmes d'information (choix des data center labellisés, achat exclusivement des équipements labellisés, prolongation de la durée de vie des équipements, entre autres et signature d'un partenariat avec l'association Close The Gap chargée de donner une seconde vie aux anciens équipements).

Cette démarche ne serait pas complète sans l'implication de tous nos collaborateurs, qui ont été sensibilisés par des formations spécifiques, notamment au tour de la Fresque du Climat et par des objectifs communs prévus dans notre accord d'intéressement.



Par ailleurs, à travers sa politique d'investissement, Ageas Retraite s'engage à sélectionner des sociétés de gestion signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies et à ne pas investir directement dans des titres émis par des sociétés dont l'activité est significativement liée aux secteurs d'activité suivants :

- Défense ;
- Armement ;
- Tabac ;
- Jeux de hasard ;
- Pétrole et gaz non conventionnels ou ;
- Charbon Thermique.

Les entreprises qui ne sont pas en conformité avec le Pacte mondial des Nations Unies ou qui présentent un manquement au principe consistant à « Ne Pas Causer de Préjudice Important » aux objectifs environnementaux ou sociaux (« Do Not Significantly Harm » tel que défini dans le règlement européen Taxonomie.)

Sont également proscrits tous les financements d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans des activités frauduleuses, de type blanchiment d'argent, prolifération d'armes de destruction massive ou d'armes non conventionnelles ou encore financement du terrorisme.


Ces critères s'appliquent aux investissements en représentation des provisions libellées en Euro et en unités de compte.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Ageas France, maison mère d'Ageas Retraite, a créé une page sur son site internet dans la rubrique « Engagements de durabilité » accessible à la page <https://www.ageas.fr/engagements-durabilite/>, où le public peut trouver ses engagements en matière de durabilité. Le présent rapport sera publié sur cette page et il sera mis à jour tous les ans.

Par ailleurs, le site <https://ageas.doc.fr> regroupe l'ensemble de la documentation pré-contractuelle et périodique des supports se qualifiant comme Article. 8 ou Article. 9 au regard du règlement européen dit SFDR.

De plus, par l'intermédiaire de sa documentation précontractuelle et aussi dans le cadre de l'information annuelle (relevés de situation annuelle) de façon à informer ses clients et des communications et formations spécifiques sont réalisées régulièrement à l'attention de nos collaborateurs.



1.3. Produits financiers catalogués article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Au 31 décembre 2022, Ageas Retraite propose un contrat PER qui intègre au moins une option d'investissement promouvant des caractéristiques environnementales et sociales et peut donc être qualifié d'Article 8. Aucun produit ne relève de l'article 9 du règlement SFDR.


S'agissant des supports en unités de compte proposés dans le contrat PER multisupports, Ageas Retraite relaiera à ses souscripteurs l'information délivrée par les sociétés de gestion concernant leur classification au regard des articles 8 et 9 du règlement SFDR sur le site <https://ageas.doc.fr>. Actuellement près de 500 supports sont classés comme article 8 et une soixantaine de support article 9.

Au 31 décembre 2022, les fonds en euros d'Ageas Retraite ne relèvent pas de l'article 8 ni de l'article 9 du règlement SFDR.

1.4. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances

Dans le processus de sélection de sociétés de gestion pour l'attribution de nouveaux mandats, Ageas Retraite appliquera la contrainte actuelle en vigueur de retenir des sociétés signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (United Nations Principles for Responsible Investment : UNPRI), ou à défaut des sociétés prenant en compte des critères ESG dans leurs politiques d'investissement.

Pour être éligibles, les sociétés de gestion devront être en mesure d'appliquer les règles d'exclusion établies par Ageas Retraite, ou à défaut, de démontrer l'existence de règles internes à minima aussi contraignantes.



1.5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi N°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite loi Pacte, nous avons développé notre gamme de fonds ISR, ainsi, notre contrat PER multisupports propose désormais des unités de compte labellisés Finansol, Greenfin, et ISR.

A travers sa politique d'investissements, dans le cadre des actifs en représentation des provisions mathématiques libellées en Euro, Ageas Retraite décline les règles édictées par le groupe Ageas concernant les enjeux ESG, qui a signé les Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) le 25 janvier 2019.

Le groupe Ageas est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis août 2020. Ageas s'est engagé à soutenir les Dix Principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, mais aussi à rendre compte et à communiquer chaque année à ses parties prenantes les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces Principes. Lancée il y a peu, notre stratégie Impact24 réaffirme nos engagements envers les Dix Principes du Pacte mondial des Nations unies.

Le groupe Ageas adhère aux Principes de l'investissement responsable des Nations Unies (PRI de l'ONU) pour ses investissements, aux Principes d'assurance durable (PSI) du PNUE, aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et a adopté une partie des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Depuis le 1^{er} décembre 2022 Ageas adhère à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), ajoutant un objectif partiel à 2030 aux engagements à long terme pris à l'horizon 2050 pour son portefeuille d'investissement. En tant que premier propriétaire belge d'actifs à rejoindre l'Alliance, Ageas s'est fermement engagé à réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissement détenus par ses entités européennes consolidées de 50 % d'ici 2030.


Le groupe Ageas s'est également engagé à adhérer aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Sur la base de ses compétences essentielles, il a choisi de travailler activement sur les 10 ODD suivants :



2 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

2.1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité.

Ageas Retraite est engagé dans une démarche active de durabilité qui mobilise l'ensemble de ses équipes : direction générale, direction financière, direction technique, direction juridique, fonctions audit, risques et conformité mais aussi direction des ressources humaines et direction informatique.



Les équipes d'Ageas Retraite interagissent avec leurs collègues du groupe Ageas, implanté en Europe, en Asie et en Grande-Bretagne dans le souci constant d'une meilleure efficacité : partage d'informations, groupes de travail, séminaire sur la durabilité...

En 2021, une veille permanente sur ce sujet a été mise en place par la direction juridique du groupe Ageas en France afin d'informer et de mobiliser les collaborateurs et s'agissant d'un sujet très transverse, des réflexions ont été entamées sur la meilleure gouvernance à mettre en place pour faire rayonner la culture de la durabilité dans l'entreprise.

Ces réflexions ont abouti à la création du comité ESG au niveau du groupe Ageas en France, dont la responsabilité est portée par la direction juridique, répond directement au Directeur Général d'Ageas Retraite, et présente son plan d'action au conseil d'administration, souligne l'engagement de l'entreprise et l'importance qu'elle accorde aux aspects ESG.

Ce comité est composé des membres du Management Committee, des Responsables des fonctions clé Conformité, Actuariat, Risque et Audit et des responsables des fonctions directement impactées et son rôle est le suivant :

- Définition des actions à mener par les différents comités d'Ageas France, d'Ageas Retraite et les Directions opérationnelles des différentes entités du groupe,
- Suivi de l'état d'avancement des différentes actions identifiées par chantier / comité / direction,
- Coordination entre les différents chantiers,
- Validation des rapports ESG,
- Evaluation de l'état d'avancement par rapport aux orientations stratégiques du groupe (e.g. Impact 24),
- Reporting de l'état d'avancement du chantier ESG auprès des conseils d'administration des différentes entités du groupe,
- Reporting de l'état d'avancement du chantier ESG auprès du SteerCo Groupe Ageas en charge de la gestion des enjeux Durabilité.

Le Comité ESG a été mis en place courant 2022.

Considérant que le développement durable concerne et impacte la totalité des directions métiers, Ageas France a décidé de ne pas se doter d'une direction dédiée au développement durable. A titre d'exemple, l'année 2022 a vu la poursuite des travaux sur la durabilité par les différentes directions d'Ageas France :

- Direction technique : participation aux groupes de travail de place et du groupe Ageas, travail avec les sociétés de gestion pour le référencement d'unités de compte relevant de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, travaux de réflexion sur la classification du fonds en euros, etc ;
- Risk management : participation au groupe de travail du groupe Ageas, modélisation des risques de durabilité, etc
- Direction financière : participation au groupe de travail du groupe Ageas, travail avec les sociétés dépositaires des mandats de gestion pour s'assurer du respect des principes guidant les investissements de la société, etc
- Direction juridique : participation au groupe de travail du groupe Ageas, veille juridique à destination des opérationnels, et coordination sur les sujets de durabilité
- Direction des systèmes d'information : mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact sur l'environnement de la société, etc ;
- Direction des ressources humaines : formations et sensibilisations de tous les collaborateurs.

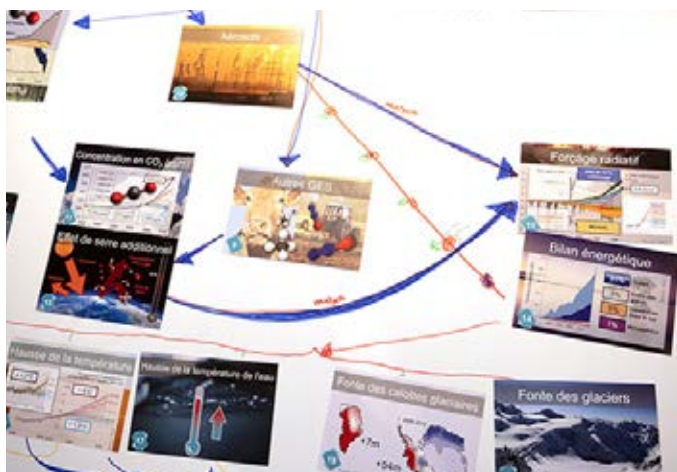
Par ailleurs, et afin d'être en mesure de suivre ses indicateurs de durabilité pour ses placements financiers, Ageas Retraite dispose de licences Global Access de Sustainalytics et de licences Morningstar Direct de Morningstar.

Ageas Retraite bénéficie également des ressources de la holding et des filiales du groupe Ageas qui établissent les listes d'exclusions « Conformité » et « ESG/ISR ».

Ageas Retraite s'inscrit également dans la poursuite d'objectifs définis par la maison mère Le plan « Impact 24 » en cours prévoit entre autres des objectifs en matière d'investissements durables.

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.


La thématique de la durabilité a fait l'objet de plusieurs présentations, tant au niveau du management committee que des directions opérationnelles, afin de développer les connaissances des collaborateurs.



Les collaborateurs s'informent également via des participations à des groupes de travail de la FFA ainsi qu'à des manifestations sur la durabilité. A ce titre, la convention annuelle du personnel du 8 décembre 2022 a été organisée au tour de la sensibilisation à la durabilité avec l'atelier collaboratif La fresque du Climat.

Le groupe Ageas a développé dans le courant de l'année 2021 des supports de formation spécifiques qui ont été mis à la disposition des collaborateurs en 2022.

Une page dédiée à la durabilité a été créée sur le site internet d'Ageas France, société mère d'Ageas Retraite, qui s'appelle « Engagements de durabilité », elle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.ageas.fr/engagements-durabilite/>.



3 - INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

3.1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant.

Les instances de gouvernance de la Société bénéficient d'un suivi régulier des développements de la réglementation et des conséquences concrètes de celle-ci sur l'activité de l'entreprise ce qui leur permet de prendre les décisions requises en connaissance de cause.

Les membres des instances disposent des compétences requises afin de comprendre et d'appréhender au mieux les enjeux climatiques sociétaux et de gouvernance et les évolutions de la société.

Ainsi, l'objectif est de permettre et de stimuler l'accumulation d'expertise au plus haut niveau de l'organisation.

La création d'un comité spécifique ESG, fait suite à la volonté de la Direction Générale de placer la durabilité au centre des priorités et des actions du groupe Ageas en France et de mettre en exergue la dimension ESG au sein de tous les niveaux de l'activité de la société.

Le Conseil d'administration contrôle la mise en œuvre de cette stratégie en validant les orientations de la société sur les enjeux énergie climat en s'appuyant sur les travaux du comité ESG. Le Conseil d'administration par le biais de la Direction Générale met en œuvre les moyens aux fins d'identifier et de cartographier les différents enjeux, en priorisant les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur ces problématiques.




3.2. Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

L'accord d'intéressement des salariés du groupe Ageas en France comporte déjà des critères liés à la durabilité.

3.3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

La charte de gouvernance de la société a été revue notamment afin d'intégrer le comité ESG mettra au cœur de la stratégie de l'entreprise les enjeux ESG.



4 - INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

4.1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ;

Le groupe Ageas s'est fixé comme objectif la prise en considération de données ESG pour les investissements en direct.

Pour les investissements indirects, via des mandats ou des fonds, l'approche retenue est de privilégier les sociétés de gestion signataires des UNPRI (United Nations Principles for Responsible Investment). Cette approche répond à l'objectif en matière d'Engagement. A défaut d'être signataire des UNPRI, les sociétés de gestion doivent disposer d'une politique d'investissements intégrant des critères ESG.

Cette règle s'applique aux placements en représentation des provisions techniques libellées en Euro ainsi qu'à celles libellées en Unités de Compte.

4.2. Présentation de la politique de vote ;

Hormis les détentions intra-groupe, Ageas Retraite ne détient pas d'actions en direct au sein des placements détenus en représentation des fonds en Euro et des fonds propres.

Au travers de ses placements en représentation des Unités de Compte, Ageas Retraite détient quelques actions en direct, ce de façon marginale. En effet, au 31/12/2022, elles représentent 0.01% du total des encours en UC, soit 0.00% du total des encours Euro et UC confondus.

Etant donné sa non matérialité en relatif et dans l'absolu, pour ce type de placements, Ageas Retraite ne se fixe pas d'objectifs ni de participation ni de votes aux assemblées générales.

Pour les investissements indirects réalisés via des OPC, Ageas Retraite ne formalise pas de politique de vote mais elle s'assure que la société de gestion est signataire des UNPRI ou qu'elle prend en compte des critères ESG dans sa politique d'investissements. De par les intérêts qu'elle a dans certains OPC, Ageas Retraite fait partie de certains conseils d'administration ce qui lui permet de mettre en avant sa vision concernant les enjeux de durabilité.

4.3. Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote mise en œuvre

Dès lors que toutes les sociétés de gestion sont signataires des UNPRI ou ont mis en place des critères ESG dans leur politique d'investissements, Ageas Retraite considère que ses valeurs sont respectées.

En 2022, aucun manquement au respect de ces critères n'a été relevé au sein d'Ageas Retraite.

Les actifs du fonds en Euro gérés par des sociétés de gestion externes (fonds ou mandats) représentent 96,2% de l'Actif Général. Parmi ceux-ci, 100% sont gérés par des sociétés respectant le critère « signataire des UNPRI ».

4.4. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Critères retenus

Les critères ESG tiennent compte de restrictions et lignes de conduite internationales.

Ils visent d'une part à ne pas rentrer, ce sans exception, en relation d'affaires avec les acteurs impliqués directement ou indirectement dans des activités frauduleuses, de blanchiment d'argent, de prolifération d'armes de destruction massive ou non conventionnelles ou encore de financement du terrorisme.





D'autre part, une liste de secteurs d'activités considérés comme non durables a été établie. En font partie les secteurs de l'armement (plus largement considérés que précédemment, c'est-à-dire prenant en compte les armes conventionnelles), du tabac, du charbon thermique, des jeux d'argent, du pétrole et gaz non conventionnels (forages arctiques, sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste).

Les entreprises qui ne sont pas en conformité avec le Pacte mondial des Nations Unies ou qui présentent un manquement au principe consistant à « Ne Pas Causer de Préjudice Important » aux objectifs environnementaux ou sociaux (DNSH en anglais signifiant « Do Not Significantly Harm » tel que défini par le règlement européen Taxonomie).

Les produits dérivés sur les denrées alimentaires sont interdits.

Ces listes d'exclusion s'appliquent aux nouveaux investissements détenus en direct quel que soit le type de financement (dette, fonds propres, produits dérivés). Les expositions détenues sous forme d'obligations peuvent être maintenues si elles étaient présentes au moment de l'inscription de l'émetteur dans une des listes d'exclusion.

Ces listes s'appliquent aux placements en représentation des provisions techniques libellées en Euro et en UC. Concernant les UC, une position déjà en portefeuille au moment de l'entrée d'un émetteur dans la liste d'exclusion ESG/ISR ou la liste noire bénéficierait de la clause dite de « grand-père » en cas d'absence d'un accord du client pour arbitrer sa position, ce quelle que soit la catégorie d'actifs.

Enfin, des scores ESG sont considérés et suivis pour les investissements directs dans des titres de capital ou de dette. Lorsque les investissements sont réalisés de manière indirecte, via des mandats ou des fonds, nous validons que la société de gestion (ou son groupe d'appartenance) est signataire des UNPRI.



Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères

Les informations utilisées sont d'une part les listes de pays, entités ou secteurs émises par les Nations Unies et la Commission Européenne auxquels la communauté internationale impose des restrictions, des embargos ou des sanctions sous forme, entre autres, de transactions ou opérations financières et commerciales.

Ageas Retraite tient compte d'autre part des listes de juridictions, publiées par le Groupe d'Action Financière (GAFI), qui présentent des déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Le baromètre global de corruption de Transparency International et la liste des paradis fiscaux non coopératifs publiée par l'OCDE sont également utilisés.

Enfin Ageas Retraite utilise une liste ESG/ISR des émetteurs exclus établie par le groupe Ageas.

Mise en œuvre des restrictions

Ageas Retraite transmet aux sociétés de gestions auxquelles des mandats de gestion sont confiés les trois listes ci-après afin qu'elles soient prises en compte dans les règles d'investissement des mandats.

- La liste noire implique qu'il n'y ait aucune relation d'affaires entre Ageas Retraite et des noms de cette liste, ce sans exception.
 - Son champ d'application s'étend à l'ensemble des titres détenus en direct par Ageas Retraite.
 - Les listes émises par les Nations Unies et la Commission Européenne d'états, entités ou secteurs soumis à des restrictions, embargos ou sanctions sont inscrits sur la liste noire. Les juridictions faisant l'objet d'un appel de la part du GAFI à appliquer des contre-mesures sont également black listées par Ageas Retraite, sans exception.
- La liste grise implique une étude approfondie du dossier d'investissement, une décision spécifique et documentée de la part du Responsable de la Gestion Financière et l'accord préalable du Responsable de la Conformité pour toute entrée ou élargissement d'une relation commerciale ou financière.
 - Son champ d'application s'étend à l'ensemble des titres vifs détenus en direct par Ageas Retraite.
 - Les juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte anti blanchiment ou de combat contre le financement du terrorisme et pour lesquelles soit le GAFI n'a pas reçu d'engagement de plan d'action soit il estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisants, sont mises sur la liste grise.
 - Les pays des groupes 1 et 2 du baromètre de corruption globale de Transparency International (au moins 30% des répondants déclarent avoir payé un pot-de-vin au cours des 12 derniers mois),
 - Les pays considérés par l'OCDE comme des paradis fiscaux non coopératifs sont mis sur la liste grise.

- La liste ESG/ISR implique une interdiction de détenir des parts ou actions de sociétés remplissant les conditions présentées dans le tableau ci-dessous.

Elle implique également une interdiction de tout nouvel investissement dans des titres de dette émis par ces sociétés, mais laisse la possibilité de maintenir en portefeuille jusqu'à leur maturité ceux acquis avant la date d'ajout de l'interdiction dans la liste.

Critères d'exclusion	Sous-secteur d'exclusion	Seuil maximum en % du chiffre d'affaires
Charbon thermique	Extraction et exploration	10%
	Production d'électricité	10%
	Produits et services dédiés	10%
Pétrole et gaz non conventionnels	Extraction - Sables bitumineux - Pétrole et gaz de l'arctique - Pétrole et gaz de schiste	10%
Tabac	Fabrication de produits à base de tabac	0%
	Produits ou services liés au tabac	10%
	Vente/distribution au détail de produits à base de tabac	10%
Jeu de hasard	Propriété et exploitation d'un établissement de jeux de hasard	10%
	Équipement spécialisé	10%
	Produits et services connexes	10%
Armement (hors armes controversées ou de destruction massive)	Contractants militaires : - Armement - Produits et services liés à l'armement	10%
	Armes légères : - Clientèle civile - Militaire ou force de l'ordre, - Principaux composants d'armes légères	10%
	Industrie aérospatiale et de la défense (*)	n.a.
Pacte Mondial des Nations unies	Non conforme	Exclu
Absence de préjudice important - Do Not Significantly Harm (DNSH)(**)	Tout manquement	Exclu
Critères Sociaux Basiques - Minimum Safeguards (**)	Non respect des critères	Exclu

La liste d'exclusion est élaborée sur la base de l'univers de recherche globale de Sustainalytics.

En outre, les activités sont suivies de près en dehors de ce cadre sur la base d'une obligation de moyens. Tout dépassement de limite est ainsi détecté puis résolu.

(*) : Basé sur l'appartenance au secteur de l'industrie aérospatiale et de la défense pour les constituants des indices MSCI World et ICE BofA Global Corporate.

(**) Tel que défini dans le Règlement Taxonomie de l'UE

Bilan des stratégies d'exclusion « Compliance » et « ESG/ISR » (exclusions sectorielles)

Les listes d'exclusion « Compliance » et « ESG / ISR » ont été mises à jour deux fois au cours de l'année 2022.

Sur la période, les règles d'exclusion ont été respectées.

En effet, pour ce qui concerne les placements des fonds en Euro, aucun investissement obligataire n'a été réalisé sur un des émetteurs inscrits sur l'une des listes d'exclusion.

Pour ce qui concerne les placements en Unités de Compte, aucun bris des règles d'exclusion n'a été identifié en 2022. La clause de Grand-Père n'a pas été utilisée.

Point spécifique sur la stratégie globale de durabilité de BNP Paribas Asset Management, premier Gestionnaire d'actifs en termes d'encours dans les placements Euro et UC confondus

Au 31 décembre 2022, le poids des actifs gérés par BNP Paribas Asset Management est de 63% du total en Valeur de Réalisation. Il se décompose comme suit.

Part de l'encours en valeur de réalisation au 31/12/2022	Euro	UC	Total
mandat obligataire BNPPAM	73%	0%	54%
OPC BNPPAM	1%	33%	9%
hors BNPPAM	26%	67%	37%
Total Encours	100%	100%	100%

Les placements gérés par BNP Paribas Asset Management, que ce soit via des Organismes de Placements Collectifs (OPC) ou via des mandats de gestion, se voient appliquer la Stratégie Globale de Durabilité de la société de gestion. En voici un extrait synthétique reprenant les six piliers appliqués à l'ensemble des stratégies d'investissement.



Voici une synthèse transmise par **BNP Paribas Asset Management** concernant leur approche sur la durabilité.

NOTRE APPROCHE EN PRATIQUE

Notre approche concernant la durabilité commence par une philosophie d'investissement, un ensemble de convictions sous-jacentes qui éclairent les équipes d'investissement lorsqu'elles gèrent leurs portefeuilles. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) pertinentes sont intégrées dans les philosophies d'investissement.

Au moment de générer des idées, les équipes d'investissement réfléchissent de manière générale aux futures opportunités d'investissement. L'intégration de critères ESG leur permet d'inclure ou de rejeter des opportunités, en considérant ces critères. Par exemple, certaines stratégies identifient en priorité les titres les mieux notés d'un point de vue ESG (dans leur univers d'investissement) pour une analyse financière complémentaire.

Lors de la construction du portefeuille, les critères ESG peuvent être utilisés pour sélectionner les entreprises, surpondérer ou sous-pondérer certains titres, ou orienter les portefeuilles. Par exemple, un grand nombre de nos portefeuilles multifactoriels ont tendance à sous-pondérer des titres à forte intensité carbone et privilégient ceux à haute performance ESG.

En ce qui concerne la gestion des risques, nous avons l'obligation fiduciaire envers nos clients de prendre tous les risques en considération, ESG et durabilité compris.

Notre activité de vote par procuration est dirigée par notre équipe *Stewardship*, qui assure la liaison avec les gérants de portefeuille pour inclure leurs remarques sur les votes stratégiques. Le dialogue avec les entreprises sur les sujets de gouvernance et de durabilité est généralement mené par cette même équipe, tandis que les équipes d'investissement évoquent les sujets ESG lors de leurs rencontres régulières avec les entreprises.

Conformément à nos principes d'intégration ESG, nous surveillons le score ESG et l'empreinte carbone des investissements par rapport à leurs indices de référence dans le but qu'ils soient meilleurs que ces derniers. Nous communiquons ces deux indicateurs de performance clés (*Key Performance Indicators – KPI*) à nos clients pour qu'ils puissent mieux comprendre l'incidence de leurs portefeuilles.

Nous pensons que notre approche fournit un cadre solide pour intégrer et gérer les risques et les opportunités liés au développement durable dans le processus d'investissement.

Pour aller plus loin : <https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/investisseur-prive/sustainability/>



5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1. Situation des placements présentant des engagements relatifs aux règlements européens « Disclosure » (SFDR) et « Taxonomie »

Cette partie concerne la part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement.

Rappel des grands principes des deux règlements :

Le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit Disclosure (SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation) prévoit un certain nombre de critères permettant aux produits financiers de répondre de l'article 8 ou de l'article 9, gage d'engagements en matière de durabilité.

Ainsi, les produits relevant de l'article 8 du règlement promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas nécessairement autour d'un objectif d'investissement durable.

Les produits relevant de l'article 9 ont un objectif d'investissement durable. Un minimum de 50% des investissements doivent avoir un objectif durable. Les types de stratégie à impact ou thématique (par exemple des fonds investissant dans la mobilité bas-carbone) sont des types de stratégie de sélection suffisants pour relever de l'article 9. Les types de stratégie de sélection par exclusion sectorielle ou par scoring ESG ne sont en revanche pas suffisants. (ils le sont en revanche pour l'article 8).

Pour être qualifié de durable, un investissement doit être aligné avec le règlement « Taxonomie » de l'Union Européenne. Ce règlement met en place une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables, c'est-à-dire « vertes ». Pour qu'une activité économique soit considérée comme durable, la taxonomie s'appuie sur 6 objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- la transition vers une économie circulaire;
- la prévention et la réduction de la pollution;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les activités économiques que l'on peut retrouver dans la taxonomie sont dites « éligibles ».

Cependant, une activité « éligible » n'est pas forcément « durable ». Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter ces trois conditions cumulatives :

- contribuer significativement, c'est-à-dire avoir un impact positif significatif, à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut ;
- ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux (principe du DNSH – Do Not Significantly Harm) ;
- respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc. deuxième pilier du DNSH).

Bilan des placements au 31 décembre 2022

Les placements d'Ageas Retraite sont présentés de manière distincte selon qu'il s'agisse des placements en représentation des engagements libellés en Euro ou de ceux en unités de compte (UC).

En effet, la nature des titres est sensiblement différente avec une prépondérance des obligations détenues en direct côté Euro et une prépondérance des organismes de placements collectifs (OPC) côté UC. Certaines données sont présentées uniquement pour les placements Euro tandis que d'autres le sont pour les deux catégories.

Placements Euro

Obligations labellisées

A fin 2022, les obligations labellisées (Green, Social ou Sustainable bonds) représentent 2.1% des encours en valeur de réalisation des placements Euro.

	Part de l'encours en valeur de réalisation - Euro
Green Bonds	1,7%
Social Bonds	0,1%
Sustainable Bonds	0,3%
Total obligations labellisées	2,1%
Total Encours	100,0%

Part des activités alignées à la Taxonomie

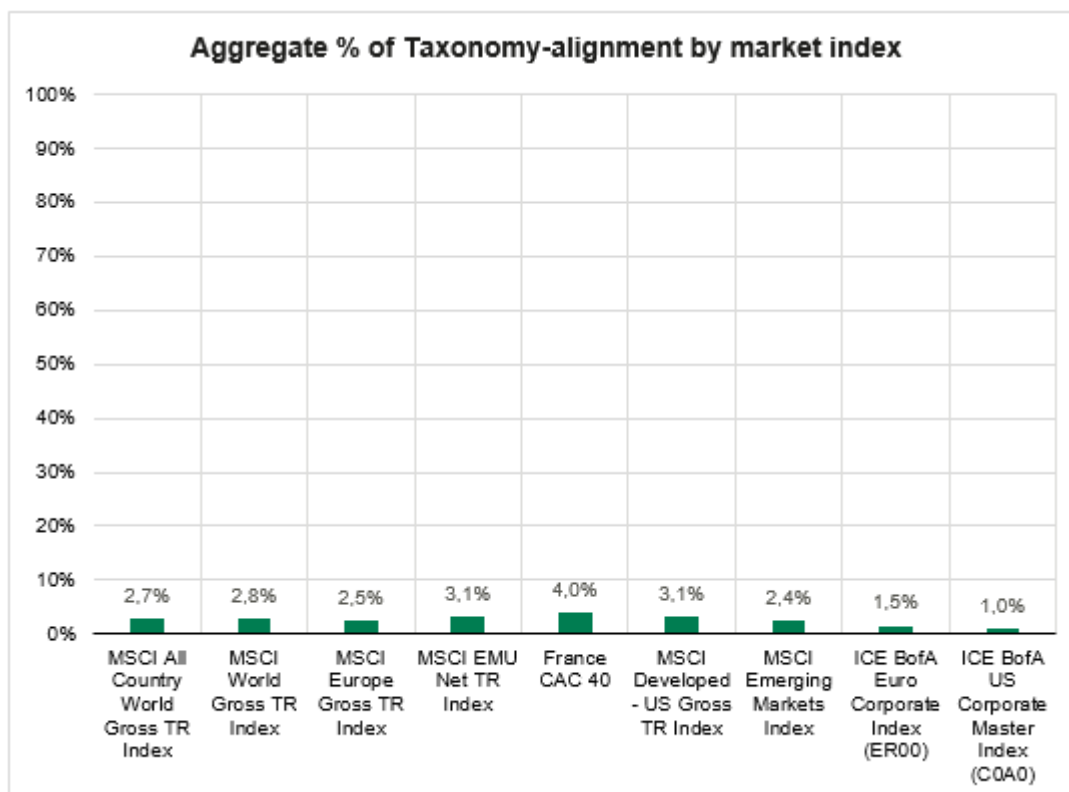
Les émetteurs des obligations en portefeuille peuvent avoir des activités éligibles et parmi celles-ci des activités alignées.

Au 31 décembre 2022, une très large majorité des émetteurs n'ont pas encore publié de telles informations. Aussi, la part de ces activités demeure très faible.

En effet, le poids des activités alignées, mesuré à partir du chiffre d'affaires est de 0.7%.

Part des Activités Alignées et Eligibles en % du total Valeur de Réalisation au 31/12/2022	Chiffre d'Affaires
part des activités alignées	0,7%
part des activités éligibles	3,4%
Total Encours	100,0%

Parmi les grands indices boursiers, la part d'activités alignées à la Taxonomie est encore faible à ce jour. A fin février 2023, le poids des activités alignées déclarées par les entreprises du CAC40 est de 4.0%.



Source : BNPP AM, aggregations basées sur des données Bloomberg de février 2023.

Placements Euro et UC (SFDR)

Dans les placements Euro et UC , on retrouve des produits relevant des articles 8 ou 9 du règlement « Disclosure » (SFDR).

La part de fonds Article 8 ou 9 dans les placements Euro est respectivement de 4.5% et de 1.2%. Elle est relativement faible du fait d'une très large majorité de titres, notamment obligataires, pour lesquels cette qualification n'est pas applicable. En outre, un certains nombre de fonds à échéance investis avant l'entrée vigueur du règlement ne peuvent prétendre à relever d'un des deux articles.

Ageas Retraite au 31/12/2022	Euro	
	Part de l'encours en valeur de réalisation	Part du nombre de titres total
Titres Article 9	1,2%	0,6%
Titres Article 8	4,5%	7,7%
Titres non Art. 8 ou 9	3,0%	3,0%
Données Non Disponible	9,1%	9,8%
Non Applicable	82,2%	78,9%
Total	100,0%	100,0%

Dans les placements en UC, où l'on retrouve beaucoup de fonds « ouverts » c'est à dire sans date d'échéance, les titres relevant des articles 8 et 9 sont nettement plus représentés, avec respectivement 44.6% et 4.9% des encours en valeur de réalisation. En nombre de titres investis, le poids des produits relevant de l'article 9 est de 6.0%.

Ageas Retraite au 31/12/2022	UC	
	Part de l'encours en valeur de réalisation	Part du nombre de titres total
Titres Article 9	4,9%	6,0%
Titres Article 8	44,6%	46,2%
Titres non Art. 8 ou 9	35,1%	23,1%
Données Non Disponible	15,0%	15,6%
Non Applicable	0,4%	9,1%
Total	100,0%	100,0%

5.2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Les règles d'exclusions sectorielles (cf. 4- INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE) interdisent les nouveaux investissements dans des titres émis par des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à :


- 10% sur l'extraction ou l'exploration de charbon,
- 10% sur la production d'électricité à partir de charbon,
- 10% sur les produits et services dédiés aux activités liées au charbon thermique,
- 10% sur l'extraction de pétrole et gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques).

Ces contraintes ont été respectées depuis leur mise en place et aucune clause de grand-père n'a été activée.

Au total les expositions sur les émetteurs des secteurs des énergies fossiles est de 0.6% pour les placements Euro et de 0.06% pour ceux en UC.

	Part de l'encours en valeur de réalisation	
	Euro	UC
Secteur des Energies Fossiles	0,6%	0,06%





6 - INFORMATIONS RELATIVES SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

Stratégie avec objectif quantitatif à horizon 2030

Ageas Retraite engage des réflexions pour mettre en place une stratégie d'alignement avec les objectifs Internationaux de limitation du réchauffement climatique prévu par l'Accord de Paris, répondant ainsi au point 6 du Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.

Par ailleurs, le groupe Ageas impose à ses filiales des efforts en matière de réduction des émissions de CO2.


A cet effet, Ageas Retraite renseigne de façon précise, les actions entreprises pour atteindre cet objectif et les consommations réalisées. Les questions portent sur les consommations d'énergie liées au siège social mais aussi notamment sur les modalités de transport des collaborateurs. Ces données sont analysées par la société indépendante CO2logic qui restitue son analyse au groupe Ageas.

Stratégie concernant les placements détenus en direct en représentation des fonds Euro

De par ses exclusions sectorielles interdisant tout nouvel investissement dans des sociétés dont une part non négligeable du chiffre d'affaires serait réalisée :

- dans des activités d'extraction de charbon, de production d'électricité à partir de charbon ou des activités de production ou services liées au charbon thermique,
- dans des activités d'extraction de pétrole et gaz non conventionnels.

La société est totalement sortie des émetteurs concernés. Cet engagement porte sur les titres financiers détenus en direct par Ageas Retraite au sein des placements en représentation des fonds en Euro, soit 80.8% en valeur de réalisation.



Par ailleurs, Ageas Retraite engage des réflexions sur la détermination d'un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. L'objectif comprendra les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il pourra être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre.

7- INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LONGS TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Ageas France engage des réflexions pour mettre en place une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, répondant ainsi au point 7 du Décret.

8 - INFORMATION SUR LES DEMARCHES PRISES EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Ageas Retraite a intégré les risques en matière de durabilité (risque ESG) dans ses processus de gestion interne des risques. Le dispositif de gestion des risques d'Ageas Retraite s'appuie sur celui d'Ageas France. Ageas Retraite classe ainsi les risques selon la taxonomie des risques. Celle-ci est conçue de manière à garantir une approche cohérente et globale de gestion interne des risques. Cette taxonomie a été revue en 2022 et intègre plusieurs catégories de risques ESG :

Risque global

Risques financiers

Risque de défaut

- Risque de défaut de contrepartie
- Risque de défaut des investissements

Risque de Marché

- Risque de taux d'intérêt
- Risque sur actions
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque sur actifs immobiliers
- Risque de concentration du risque de marché

Risque de liquidité

Risque lié aux actifs incorporels

Risques du passif d'assurance

Risque de Souscription Vie

- Risque de mortalité
- Risque de longévité
- Risque d'incapacité/invalidité
- Risque de chutes
- Risque de dépenses
- Risque de révision

Risque de Catastrophe - Vie

Risques opérationnels

Pratiques d'emploi et sécurité sur le lieu de travail

Gestion de l'exécution, de la livraison et des processus

Technologie

Fraude interne

Fraude externe

Dommages aux biens matériels

Clients, Produits et Pratiques commerciales et juridiques

Conduct

Conformité réglementaire

Tiers

Reporting réglementaire, publication, déclarations fiscales et impôts

Gestion de la continuité d'activités, gestion de crise, résilience opérationnelle

Gestion des données

Sécurité de l'information

Modèle

Autres risques

Risque stratégiques

Risques liés à la gestion du changement

Risques liés à l'environnement économique/l'industrie


Risque systémique

Risque de durabilité

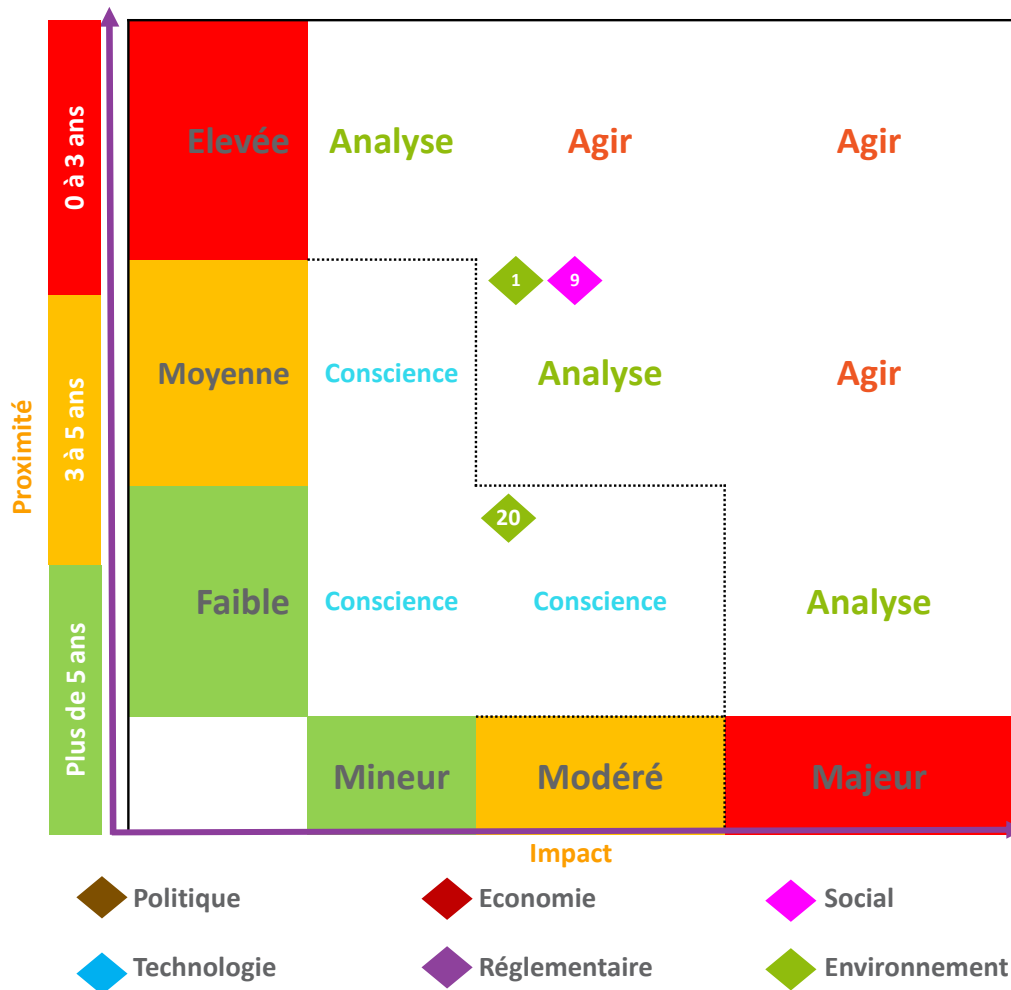
Un risque de durabilité est un événement environnemental, social ou de gouvernance (ESG) incertain qui, s'il se produit, peut avoir un impact négatif significatif sur Ageas Retraite. Il inclut les opportunités qui peuvent s'offrir à Ageas Retraite en raison de l'évolution des facteurs environnementaux ou sociaux.

Les sous risques de durabilité sont énumérés ci-dessous :

- **L'environnement** se rapporte à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des écosystèmes, et à la contribution positive d'Ageas France à leur égard - cela comprend :
 - Recul de la biodiversité (extinction/réduction d'espèces végétales ou animaux, local ou au niveau mondial) ;
 - Emissions de gaz à effet de serre ;
 - Changement climatique (vents violents, conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, réchauffement climatique...) ;
 - Énergie renouvelable ;
 - Efficacité énergétique ;
 - L'épuisement ou la pollution de l'air, de l'eau ou des ressources ;
 - La gestion des déchets ;

- 
- Appauvrissement de l'ozone stratosphérique ;
 - Changement d'occupation des sols ;
 - Acidification des océans ;
 - Modifications des cycles de l'azote et du phosphore.
- **Le social** concerne les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés :
 - Droits humains;
 - Normes de travail (travail des enfants, esclave et servitude) ;
 - Santé et sécurité au travail ;
 - Liberté d'association et d'expression ;
 - Gestion du capital humain & relations sociales ;
 - Diversité ;
 - Relations avec les collectivités locales ;
 - Activités dans les zones de conflit ;
 - Santé & accès aux médicaments ;
 - Virus (SIDA / VIH / Coronavirus...) ;
 - La protection des consommateurs ;
 - Armes controversées.
 - **La gouvernance** concerne :
 - Structure, taille, diversité, compétences et indépendance du conseil d'administration ;
 - Rémunération des dirigeants ;
 - Droits des actionnaires ;
 - Interaction avec les parties prenantes ;
 - Divulgence d'informations ;
 - L'éthique;
 - Pots-de-vin et corruption ;
 - Contrôles internes et gestion des risques ;
 - Stratégie d'entreprise et sa mise en œuvre pour les questions environnementales et sociales ;
 - Les questions portant sur les relations entre la direction d'une entreprise - son conseil d'administration - ses actionnaires - ses parties prenantes. Ageas Retraite procède à des évaluations des risques auxquels elle est posée sur une base régulière.

Sur l'exercice 2022, Ageas Retraite a identifié 3 risques de durabilité pertinents pour son activité au sein de son évaluation des risques émergents dont voici un extrait :



1 **Pollution et changement climatique** : l'augmentation de la fréquence et de la violence des événements climatiques (tempêtes, inondations, ...), les mouvements de populations induisant des risques géopolitiques nouveaux, et la problématique d'emballement de ces phénomènes pourraient impacter l'économie mondiale, les marchés financiers et impacter ainsi Ageas France notamment via ses investissements.

9 **Responsabilité sociétale des assureurs, manière éthique de conduire l'activité** : face aux enjeux ESG, les attentes et exigences des clients & partenaires sont croissantes concernant la responsabilité des assureurs en tant qu'investisseurs institutionnels, sur le changement climatique, et leurs engagements sociaux/écologiques. Ces attentes peuvent conduire à un désavantage concurrentiel, les clients s'orientant vers les assureurs effectivement engagés sur ces questions, voire des mécanismes de boycott, et plus généralement, des impacts sur la réputation d'Ageas France / de son groupe.

Risque de transition : le risque de transition survient alors que les différents acteurs économiques cherchent à s'adapter au changement climatique (via par exemple la réduction des émissions de CO2). Cela a des implications pour les assureurs-vie compte tenu de la manière dont ils investissent. Un risque de transition particulier est la survenance d'actifs bloqués. Ce sont des actifs qui deviennent obsolètes en raison de changements de politique (véhicules diesel, autres industries, ...) ou en raison de la tarification du carbone. Ces actifs peuvent ne pas être résilients au climat et devenir non rentables, risqués ou compromis par des changements physiques.

L'évaluation de ces risques émergents s'effectue selon 2 dimensions :

- Proximité : illustre la vitesse avec laquelle le risque pourrait se développer, évoluer et impacter l'activité d'Ageas France.
- Impact : mesure l'impact sur le résultat, la solvabilité, la liquidité, la réputation, les impacts opérationnels, réglementaires, et pour les clients et partenaires d'Ageas France.

3 niveaux d'analyse sont ainsi retenus pour ces risques :

- Conscience : le risque doit être surveillé, considérant sa forte volatilité et sa grande incertitude en termes de développement, évolution.
- Analyser : le risque doit être analysé: les impacts, la vitesse à laquelle il peut évoluer sont incertains, une meilleure compréhension est nécessaire avant d'envisager des actions.
- Agir : le risque exige des mesures d'atténuation pour éviter et/ou réduire les impacts potentiels sur l'activité.

9 - DEMARCHE D'AMELIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Dans l'optique de s'inscrire dans une démarche progressive de prise en compte des critères ESG, des travaux ont été menés dès fin novembre 2022 qui ont donné lieu à des actions concrètes en 2023.

Tout d'abord, concernant les moyens d'information utilisés par Ageas Retraite, le site internet de la maison mère Ageas France a été complété avec une page dédiée aux engagements durables et des présentations en ligne ont été déployés à l'attention des collaborateurs.

Concernant la gouvernance, le comité ESG a été mis en place en 2022 et dans la continuité de cette démarche, la charte de gouvernance de la société a été revue en 2023 pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et formaliser les attributions du conseil d'administration et du management de la société en matière de durabilité.

De même, les politiques de rémunération de l'entreprise seront adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

Enfin, concernant la gestion des risques, la taxonomie utilisée pour la classification des risques a évolué à compter de 2022 pour intégrer une catégorie de risques ESG plus large de « risque de durabilité ».

La société réfléchit à sa stratégie d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité.

10 - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS CATALOGUES ARTICLE 8 ET ARTICLE 9 DU REGLEMENT SFDR, REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

EET SFDR Product Type	ISIN	Name
Article 8 SFDR Product		
	BE0943877671	DPAM B Bonds Eur B Cap
	DE000A2JJ1W5	ODDO BHF Polaris Moderate CR EUR
	FR0000008674	Fidelity Europe A
	FR0000011074	Ofi Invest ESG European Convert Bd IC
	FR0000017329	Allianz Valeurs Durables RC
	FR0000172041	AXA Aedificandi AC
	FR0000284689	Comgest Monde C
	FR0000291239	CPR Cash P
	FR0000292302	Lazard Patrimoine Croissance C
	FR0000295230	Comgest Renaissance Europe C
	FR0000299356	Norden SRI
	FR0000424319	SG Actions Or C C
	FR0000438905	HSBC RIF SRI Global Equity AC
	FR0000447039	AXA PEA Régularité C

FR0000974149	Oddo BHF Avenir Europe CR-EUR
FR0000975617	Ofi Invest ESG Monétaire Court Terme I
FR0000981458	R-co Opal Equilibre
FR0000985558	Ofi Invest ISR Monétaire CT C
FR0000989899	Oddo BHF Avenir CR-EUR
FR0000990095	Oddo BHF Avenir Euro CR-EUR
FR0007023692	EdR Monde Flexible A
FR0007025523	R-co Opal Croissance
FR0007027404	R-co Opal Absolu
FR0007028907	R-co Opal Modéré C EUR
FR0007035159	Prévoir Gestion Actions C
FR0007043781	Ofi Invest ESG Ming R
FR0007050190	DNCA Evolutif C
FR0007051040	Eurose C
FR0007075155	R-co Opal 4Change Equity Europe
FR0007076930	Centifolia C
FR0007085691	Sanso Convictions ESG P
FR0007390174	CM-AM Global Gold RC
FR0007450002	CG Nouvelle Asie C
FR0010028605	Ofi Invest ESG Multi Réactif C
FR0010041822	EdR Patrimoine A
FR0010058008	DNCA Value Europe C
FR0010058628	HSBC Small Cap France A
FR0010097667	CPR Croissance Défensive P
FR0010097683	CPR Croissance Réactive P
FR0010116343	BNP Paribas Bond 6 M Classic C
FR0010119917	Lazard Actifs Réels C
FR0010135103	Carmignac Patrimoine A EUR Acc
FR0010148007	Maxima A
FR0010148981	Carmignac Investissement A EUR Acc
FR0010149120	Carmignac Sécurité AW EUR Acc
FR0010149179	Carmignac L-S Eurp Eqs A EUR Acc
FR0010177899	Choix Solidaire C
FR0010177998	EdR SICAV Europe Midcaps A EUR
FR0010209916	BNPP Sustainable Invest 3M Classic C
FR0010262436	Lazard Small Caps France A
FR0010298596	Moneta Multi Caps C
FR0010306142	Carmignac Patrimoine E EUR Acc
FR0010308825	SLF (F) Multi Asset Moderate P
FR0010312660	Carmignac Investissement E EUR Acc

FR0010315093	BNP Paribas Protection Monde
FR0010321802	Echiquier Agressor A
FR0010321810	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe A
FR0010321828	Echiquier Major SRI Growth Europe A
FR0010330258	CPR Actions Euro Restructurations P
FR0010363366	Sycomore L/S Opportunities R
FR0010375600	Amplegest Pricing Power AC
FR0010376020	CPR Euro Gov ISR P
FR0010377143	Echiquier Convexité SRI Europe A
FR0010434019	Echiquier Patrimoine A
FR0010458745	Amundi Actions Euro ISR P C
FR0010466128	Pluvalca Alterna Plus A
FR0010491803	Echiquier Credit SRI Europe A
FR0010532101	Amplegest Midcaps AC
FR0010537423	R-co Conviction Club F EUR
FR0010541813	Actions 21 A
FR0010546903	Tocqueville Small Cap Euro ISR C
FR0010546929	Tocqueville Dividende ISR C
FR0010546945	Tocqueville Megatrends ISR C
FR0010546960	Tocqueville France ISR C
FR0010547067	Tocqueville Value Europe ISR P
FR0010557967	Dorval Convictions RC
FR0010564351	Ofi Invest ESG MultiTrack R
FR0010565366	CPR Middle-Cap France P
FR0010588343	EdR SICAV Tricolore Rendement A EUR
FR0010594309	EdR India E
FR0010594333	EdR SICAV Tricolore Rendement R EUR
FR0010596783	Ofi Invest ESG Euro High Yield IC
FR0010611293	Echiquier Arty SRI A
FR0010614594	EdR SICAV Europe Midcaps R EUR
FR0010632364	Oddo BHF Metropole Euro SRI A
FR0010640029	Sanso Patrimoine C
FR0010651224	BDL Convictions C
FR0010657122	Mandarine Opportunités R
FR0010687053	Dorval Global Convictions RC
FR0010697482	R-co Conviction Credit 12M Euro C EUR
FR0010707513	Schelcher Flexible Short Duration ESG P
FR0010725499	CPR Convex ESG PC
FR0010725507	CPR Convex ESG PD

FR0010738120	Sycomore Partners P
FR0010807099	R-co Conviction Equity Value Euro F EUR
FR0010813329	Sanso Objectif Durable 2024 A
FR0010859769	Echiquier World Equity Growth A
FR0010871830	Moneta Long Short R
FR0010921502	Betamax Global Smart for Climate P
FR0011024298	Phileas L/S Europe R EUR
FR0011037746	BNP Paribas Bond 6 M R
FR0011066802	Opcimmo Opcimmo P
FR0011101088	Abacus Quality R
FR0011169341	Sycomore Sélection Responsable R
FR0011170182	Ofi Invest Precious Metals R
FR0011212547	RMM Actions USA C EUR
FR0011236629	Sanso Essentiel A
FR0011261197	R-co Valor F EUR
FR0011268705	GemEquity R
FR0011299429	Octo Crédit ISR Court Terme B
FR0011360700	Echiquier Value Euro A
FR0011382225	Amplegest Pricing Power US AC
FR0011499599	Permaneo AC
FR0011540558	Ouessant P
FR0011558246	Echiquier Entrepreneurs A
FR0011585520	Eiffel Nova Europe ISR A
FR0011586544	Ofi Invest ISR Grandes Marques A
FR0011606268	Oddo BHF Active Small Cap CR-EUR
FR0011608421	Tocqueville PME P
FR0011631050	Amplegest PME AC
FR0011640887	Erasmus Small Cap Euro R
FR0011645621	Dorval Manageurs Small Cap Euro RC
FR0011885797	R-co Thematic Real Estate F
FR0012020741	Kirao Multicaps AC
FR0012127389	Tikehau Equity Selection R Acc EUR
FR0012355139	Lazard Patrimoine SRI RC EUR
FR0012633311	Kirao Smallcaps AC
FR0013139292	Sanso MultiStratégies R
FR0013142551	Silver Génération A
FR0013173374	Athymis Millennial P
FR0013204187	Lazard Equity SRI RC EUR
FR0013219243	EdR SICAV Equity Euro Solve A EUR

FR0013219722	SwissLife ESG Dynapierre P
FR0013254380	BNP Paribas Actions PME ETI ISR C
FR0013260262	Sofidy Pierre Europe A
FR0013261765	Athymis Better Life P
FR0013267135	Ofi Invest ESG Euro Eq Smt Beta RC
FR0013267150	Ofi Invest ESG Equity Climate Change RC
FR0013277571	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds A
FR0013392644	Sycomore Allocation Patrimoine Cyrus
FR0013406691	Echiquier Alpha Major SRI A
FR0013476066	Mage Global Equilibre C EUR
FR0013505450	Tikehau 2027 R Acc EUR
FR0013529070	Incomon Opportunités C
FR0013529104	Incomon Dynamique C
FR0014005PY1	Elite Monde Proactif C
FREUROVALYS1	SCPI Eurovalys
FRPFGRDPARIS	SCPI PF Grand Paris
FRRIVOLAVPAT	SCPI Rivoli Avenir Patrimoine
GB0000804335	Barings European Growth A GBP Inc
IE0000838304	Barings Global Emerging Mkts A Inc
IE0004766675	Comgest Growth Europe EUR Acc
IE0005315449	Muzinich Europeyield HEUR Acc A
IE0030016350	Barings Global Leaders A EUR Inc
IE0032860565	Muzinich Americayield HEUR Acc R
IE00B2NXKW18	Seilern World Growth EUR U R
IE00B3NFBQ59	Federated Hermes Glb Em Mkts R EUR Acc
IE00B5648R31	Man GLG Jpn CoreAlpha Eq D H EUR
IE00B65D2871	Comgest Growth Emerging Mkts EUR R Acc
IE00BD1DJ122	Comgest Growth Japan EUR R Acc
IE00BHNGHX58	Ossiam US Minimum Var ESG NR ETF 1A EUR
IE00BQ3D6V05	Comgest Growth Asia USD Acc
LU0043850808	HSBC GIF Asia ex Japan Equity AD
LU0048573561	Fidelity America A-Dis
LU0048578792	Fidelity European Growth A-Dis-EUR
LU0048579097	Fidelity Euro Bond A-Dis-EUR
LU0048581077	Fidelity Iberia A-Dis-EUR
LU0049112450	Fidelity Pacific A-Dis-USD
LU0069450822	Fidelity America A-Dis-EUR
LU0069451390	Fidelity Glb Thematic Opps A-EUR
LU0069452018	Fidelity Sustainable Jpn Eq A-Dis-EUR

LU0069452877	Fidelity Sustainable Asia Eq A-Dis-EUR
LU0075938133	BNP Paribas Euro Bond C C
LU0086913042	BNP Paribas Europe Convertible C Cap
LU0089291651	BNP Paribas Target Risk Balanced CI R
LU0090784017	Digital Stars Europe Acc
LU0099625146	BNP Paribas Euro S/T Corp Bd Opp C C
LU0110060430	Fidelity European Hi Yld A-Dis-EUR
LU0111491469	BNP Paribas Sust Eurp Div C C
LU0115143082	Invesco Asia Opportunities Eq E EUR Acc
LU0115144486	Invesco Sust Mlt-Sect Crdt E EUR Acc
LU0115773425	Fidelity Global Technology E-Acc-EUR
LU0119124781	Fidelity European Dynamic Gr A-Dis-EUR
LU0119124864	Fidelity European Dynamic Gr E-Acc-EUR
LU0119195963	GS Patrimonial Balanced-P Cap EUR
LU0119750205	Invesco Sus Pan Eurp Stu Eq A € Acc
LU0125951151	MFS Meridian European Value A1 EUR
LU0127786431	GS Eurozone EQ Inc-P Cap EUR
LU0128470845	Pictet-EUR Corporate Bonds P
LU0129445192	JPM Europe Strategic Value C (acc) EUR
LU0129463179	JPM US Value C (acc) USD
LU0130732364	Pictet-Family P EUR
LU0131210360	BNP Paribas Euro Corporate Bd C C
LU0138007074	Edgewood L Sel US Select Growth A EUR H
LU0161986921	LO Funds Golden Age SH EUR PA
LU0164853813	HSBC GIF Global Emerging Mkts Eq EC
LU0170473374	Franklin European Ttl Ret A(acc)EUR
LU0187076913	Robeco Emerging Markets Equities D €
LU0196034317	Janus Henderson Hrn PanEurpPtyEqs I2EUR
LU0212178916	BNP Paribas Europe Small Cap CI C
LU0216736503	AXAWF Eurp RI Est Secs E Cap EUR
LU0235308482	Alken European Opportunities R
LU0243958393	Invesco Euro Corporate Bond E EUR Acc
LU0251809090	BNP Paribas Japan Eq Classic EUR C
LU0254836850	Robeco Emerging Stars Equities D €
LU0260869739	Franklin US Opportunities A(acc)EUR
LU0260870158	Franklin Technology A Acc EUR
LU0260870588	Templeton Global Bond N(acc)EUR
LU0261948904	Fidelity Iberia A-Acc-EUR
LU0261952419	Fidelity Sust Glb Hlthcare A-Acc-EUR

LU0265293521	BNP Paribas Turkey Equity Classic R
LU0270905242	Pictet-Security R EUR
LU0283511359	BNP Paribas Europe Real Estt Scs CI C
LU0302446991	Schroder ISF Glb Clmt Chg Eq B Acc EUR
LU0318931192	Fidelity China Focus A-Acc-EUR
LU0340555134	Pictet-Digital R EUR
LU0390221256	MainFirst Germany A
LU0401809073	DNCA Invest Convertibles A EUR
LU0434928536	Robeco BP US Premium Equities D €
LU0489687243	Mandarine Unique S&M Caps Europe R EUR
LU0498185056	abrdrn Japanese Sust Eq Sus A Acc EUR
LU0572586591	Alken Absolute Return Europe A
LU0592699093	Carmignac Pf Emerg Patrim E EUR Acc
LU0594300096	Fidelity China Consumer A-Acc-EUR
LU0599214011	JPM Emerg Mkts Strat Bd D perf (acc)EURH
LU0599612842	Ossiam Europe ESG Machine Lrng ETF 1C €
LU0772944145	Nordea 1 - European Fincl Dbt BP EUR
LU0823380802	BNP Paribas Euro High Yld Bd CI C
LU0823394852	BNP Paribas Gbl Cnvrtd CI RH EUR C
LU0823397368	BNP Paribas Sst Asia ExJpn Eq C Eur C
LU0823399810	BNP Paribas Europe Eq C C
LU0823401574	BNP Paribas Euro Equity C C
LU0823403356	BNP Paribas Europe Emerging Eq C C
LU0823410997	BNP Paribas US Small Cap Classic R
LU0823411706	BNP Paribas Consumer Innovtr CI C
LU0823413074	BNP Paribas Emerging Eq CI Eur C
LU0823416762	BNP Paribas Health Cr Innovtr CI Cap
LU0823417810	BNP Paribas Sst Gbl Lw Vol Eq CI Cap
LU0823421689	BNP Paribas Disrpt Tech CI C
LU0868490383	AXAWF Next Generation A Cap EUR
LU0870553459	DNCA Invest SRI Europe Gr B EUR
LU0880062913	JPM Global Healthcare A (acc) EUR
LU0890597635	JPM Global Bond Opps A (acc) EURH
LU0907913460	Amundi Fds EM Hrd Ccy Bd A EUR C
LU0912262275	Helium Fund Performance B EUR
LU0922334643	Fidelity Nordic A-Acc-EUR
LU0935230671	Seeyond Global Sust MinVol I/A EUR
LU0944739340	East Capital New Europe A SEK
LU0956005226	BNP Paribas Fds Sust Gbl Eq CI Cap

LU0987487336	Fidelity Glb Mlt Ast Inc A-Acc-EUR H
LU0992632538	EdRF Income Europe A EUR
LU1038895451	Fidelity Global Dividend E-Acc-EUR
LU1100076550	Clartan Valeurs C
LU1103207525	EdRF Europe Convertibles A EUR
LU1103293855	EdRF Strategic Emerging A EUR
LU1103296015	EdRF Strategic Emerging R EUR
LU1111642408	Eleva UCITS Eleva Eurp Sel A1 EUR acc
LU1159236501	State Street Europe ESG Scrn Idx EqPEUR
LU1160354210	EdRF Global Convertibles R EUR
LU1160356009	EdRF Healthcare A EUR
LU1160365091	EdRF China A EUR
LU1160365505	EdRF China R EUR
LU1161527038	EdRF Bond Allocation A EUR Acc
LU1171478784	Quest Management - Quest Cleantech R
LU1234787544	Generali IS SRI Ageing Population EX EUR
LU1238901240	MainFirst Global DividendStars A
LU1240329380	Invesco Euro Equity E EUR Acc
LU1244893696	EdRF Big Data A EUR
LU1303365404	JPM US Oppc L-S Eq D perf (acc) EURH
LU1303940784	Mandarine Europe Microcap R EUR
LU1329694266	Mandarine Global Microcap R EUR
LU1345484874	Fidelity Flexible Bond A-Acc-EUR H
LU1366712435	DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe A EUR
LU1377382368	BNPP E Low Carbon 100 Europe PAB® ETF
LU1435385593	Loomis Sayles US Growth Eq H-R/A EUR
LU1458428163	BNPP Sust US Value Mlt-Fac Eq CI H € R
LU1525413255	Amundi Global Corp SRI 1-5Y IE-C
LU1530900684	CPR Invest Gbl Dsrpt Opp R EUR Acc
LU1536921650	AXAWF Robotech A Cap EUR
LU1582988058	M&G (Lux) Dynamic Allocation A EUR Acc
LU1585265066	Tikehau Short Duration R EUR Acc
LU1596575156	BNP Paribas Em Bd CI H EUR C
LU1599120273	Auris Euro Rendement R EUR Acc
LU1653748860	CPR Invest Food For Gens A EUR Acc
LU1665237704	M&G (Lux) Global Listed Infrs A EUR Acc
LU1670708335	M&G (Lux) Glb Cnvrts A EUR Acc
LU1670710075	M&G (Lux) Glb Dividend A EUR Acc
LU1670720033	M&G (Lux) Glb Macro Bd B EUR Acc

LU1670724373	M&G (Lux) Optimal Income A EUR Acc
LU1694789535	DNCA Invest Alpha Bonds B EUR
LU1694790202	DNCA Invest Flex Inflation B EUR
LU1730854608	EdRF - Equity Euro Core A EUR
LU1730856991	EdRF - Equity Euro Core R EUR
LU1819480192	Echiquier Artificial Intelligence B EUR
LU1829219127	Amundi EUR Corp Bd CNZA PAB Acc
LU1864504425	ODDO BHF Exklusiv:PolarisBalCRW-EUR
LU1876460905	Axiom Obligataire RC EUR(v)
LU1900068914	Lyxor MSCI Chn ESG Ldrs Extr DR ETF Acc
LU1920211973	Eleva UCITS Eleva Abs Ret Eurp A2EUR acc
LU1951204046	Thematics Meta R/A EUR
LU1956132143	BNP Paribas Euro Bond Opp CI EUR Acc
LU1956132903	BNP Paribas Euro Corp Bd Opps CI C
LU1956154386	BNP Paribas Sust Mul Ast Bal CI Acc
LU1956163379	BNPP Sust US Mlt-Fac Eq CI EUR Acc
LU2147879543	Tikehau Intl Crs Asts R EUR Acc
LU2219351876	Fidelity Sustainable Euroz Eq A-Inc-EUR
LU2233156749	Amundi MSCI Japan SRI PAB - DR (C)
LU2269164310	Amundi Index MSCI Japan SRI PAB ETF DRCH
LU2344314120	DNCA Invest Euro Smart Cts A EUR Cap
LU2358389745	Varenne Global A EUR Acc
LU2358392376	Varenne Valeur A EUR Acc
LU2477744325	BNP Paribas Sust MAF C C
ARTICLE 9 SFDR PRODUCT	
FR000000PFO2	SCPI PFO2
FR0000982449	HSBC RIF Europe Eq Green Transition AC
FR0010117093	Sycomore Social Impact R
FR0010149302	Carmignac Emergents A EUR Acc
FR0010214213	Ecofi Trajectoires Durables C
FR0010225052	La Française Carbon Impact Glb Gvt Bds R
FR0010302398	BNP Paribas Euro Climate Aligned Class C
FR0010505578	EdR SICAV Euro Sustainable Eq A EUR
FR0010592022	Ecofi Enjeux Futurs C
FR0010668145	BNP Paribas Aqua Classic
FR0010834390	La Française Actions €CO2 Responsable R
FR0010863688	Echiquier Positive Impact Europe A
FR0013428927	EdR SICAV Green New Deal A EUR
FREP FONCIERE	SCPI Epargne Foncière

FRLFGRDPARIS	SCPI LF Grand Paris Patrimoine
FRSELECTINV1	SCPI SELECTINVEST 1
IE00BFY85N21	Stewart Inv APAC Ldrs Sstby I EUR Inc
LU0099161993	Carmignac Pf Grande Europe A EUR Acc
LU0104885248	Pictet-Water R EUR
LU0164455502	Carmignac Pf Climate Transitt A EUR Acc
LU0255977539	Pictet-Biotech R EUR
LU0280435461	Pictet-Clean Energy Transition R EUR
LU0340559805	Pictet-Timber R EUR
LU0347711466	BNP Paribas Global Envir CI C
LU0383783841	DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS A EUR
LU0383784146	DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS B EUR
LU0823414635	BNP PARIBAS ENERGY TRANSITION - C C
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUST EQ R/A EUR
LU0914733059	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQ R/A EUR
LU1209226023	OFI INVEST ACT4 POSITIVE ECO R C EUR
LU1434520000	CANDRIAM SST BD EM MKTS R € ACC
LU1434523954	CANDRIAM SST EQ EM MKTS C € ACC
LU1434527435	CANDRIAM SST EQ WORLD C € ACC
LU1670715207	M&G (LUX) GLBL SUSTAINPARISALGNDEURAACC
LU1900799617	M&G (LUX) SUSTAINABLE ALLC A EUR ACC
LU1907594748	DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A
LU1907595398	DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA A
LU2052475568	MANDARINE SOCIAL LEADERS R
LU2145463373	ROBECOSAM SMART ENERGY EQS M2 EUR
LU2146192617	ROBECOSAM SUSTAINABLE WATER EQS M2 EUR
LU2221884310	EDRF HUMAN CAPITAL A EUR
LU2257980289	MANDARINE GLOBAL TRANSITION R